



Inscriptions Moulin Neuf



ANNÉE 2024 • 2025

MES LOISIRS les mercredis*

*de l'année scolaire

.....
enfants 3 - 10 ans scolarisés
en **maternelle** ou en **élémentaire**
.....

NOUVEAU



Inscriptions

Validez votre compte sur le nouveau portail familles (lien de redirection reçu par mail) ou créez un compte directement sur la page d'accueil du nouveau portail familles.

<https://saint-cyr-sur-loire.portail-familles.app>

Formulaire à compléter et à retourner impérativement à la mairie

Contact : service Vie scolaire et jeunesse • 02 47 42 80 67
jeunesse@saint-cyr-sur-loire.com



MES LOISIRS À L'ACCUEIL DE LOISIRS

MERCREDIS 2024-2025

Période	Inscription
du 04/09/24 au 16/16/24	À partir du 15/07/24
du 06/11/24 au 18/12/24	du 09/10/24 au 16/10/24
du 08/01/25 au 05/02/25	du 04/12/24 au 11/12/24
du 26/02/25 au 02/04/25	du 29/01/25 au 05/02/25
du 23/04/25 au 02/07/25	du 26/03/25 au 02/04/25

VACANCES 2024-2025

Période	Inscription
Toussaint	du 23/09 au 04/10
Noël	du 25/11 au 06/12
Hiver	du 13/01 au 24/01
Printemps	du 10/03 au 21/03



L'accueil de loisirs fonctionne chaque mercredi, soit à la journée, soit à la demi-journée. Sont accueillis les enfants de 3 ans à 10 ans révolus (scolarisés en maternelle ou en élémentaire). La priorité est donnée aux enfants dont les parents habitent ou travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire. L'accueil de loisirs de la ville, le « Moulin Neuf », est situé sur la commune de Mettray, rue du Vieux Calvaire. Tél : 02 45 34 30 20.

ACCUEIL

L'accueil de loisirs fonctionne le mercredi à la journée de 9h à 17h15 ou à la demi-journée de 9h à 14h.

- L'accueil à la demi-journée s'effectue sur le site de l'école Charles Perrault, les enfants inscrits selon ce mode restent sur ce site. Les parents peuvent venir les chercher entre 13h et 14h.

- L'accueil à la journée s'effectue sur le site du Moulin Neuf à Mettray. Les enfants peuvent y être accueillis à compter de 7h30 jusqu'à 9h et être récupérés en fin de journée à compter de 17h15 jusqu'à 18h30.

Les enfants inscrits à la journée peuvent aussi être accueillis le matin entre 7h30 et 8h30 et le soir entre 17h30 et 18h30 à l'école Charles Perrault. Ils sont alors acheminés en bus vers le Moulin Neuf à Mettray.

Pour l'inscription, nous vous demandons de vous présenter muni des pièces ou photocopies sollicitées pour l'année scolaire 2024-2025. Merci de votre compréhension.

- Le N° d'allocataire CAF (attestation) ou avis d'imposition 2023
- Le carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile (parents ou grands-parents habitant à Saint-Cyr-sur-Loire)
- Une attestation d'assurance personnelle ou volet d'assurance scolaire couvrant les risques « Individuelle-Accident » et la Responsabilité Civile (1)

(1) ces documents resteront dans le dossier de l'enfant

LES TARIFS

Le calcul du tarif journalier est élaboré en fonction des revenus des familles, conformément à la réforme de la tarification des accueils de loisirs sans hébergement et aux recommandations de la CAF Touraine. Le tarif est ainsi adapté à la situation et aux revenus des familles. Le calcul s'effectue à partir de votre n° d'allocataire CAF.

TARIFS JOURNÉE

Catégorie 1 de 4,50 € à 15,80 €
(familles domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire)

Catégorie 2 de 4,50 € à 20,30 €
(familles qui travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire et/ou grands-parents domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire)

Catégorie 3 de 4,50 € à 26,30 €
(familles n'habitant pas Saint-Cyr-sur-Loire)

TARIFS 1/2 JOURNÉE

Catégorie 1 de 2,55 € à 12,30 €
(familles domiciliées à Saint-Cyr-sur-Loire)

Catégorie 2 de 2,55 € à 15,80 €
(familles qui travaillent à Saint-Cyr-sur-Loire et/ou grands-parents domiciliés à Saint-Cyr-sur-Loire)

Catégorie 3 de 2,55 € à 19,80 €
(familles n'habitant pas Saint-Cyr-sur-Loire)



Un renseignement complémentaire ?
Prenez contact avec le service Vie scolaire et jeunesse à la mairie
au 02 47 42 80 67

RÈGLEMENT

La facture est calculé en fonction du quotient familial. Le paiement s'effectue en ligne si vous êtes inscrits sur le portail familles. Sinon, la facture correspondante vous sera adressée par courrier.

Extrait du règlement intérieur

Les inscriptions peuvent se faire par le biais du Portail familles.

Les inscriptions se font par période ou à l'année. Elles ne seront effectives qu'après retour du dossier COMPLET et dans les délais prévus (voir planning en couverture).

NB : tout changement de situation familiale, résidence, téléphone, coefficient CAF, décharges, devra être transmis au service Vie scolaire et jeunesse.

Le dossier comporte plusieurs éléments (par année civile) :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La fiche sanitaire (apporter le carnet de santé)
- Le numéro d'allocataire CAF destiné à l'utilisation du service CAF PRO
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile et individuelle

Responsable légal de(s) l'enfant(s) pendant le séjour

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable 1

N° de Sécurité sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom

Prénom

Adresse

Profession

Nom et adresse de l'employeur

Téléphone Domicile

Téléphone Travail

Portable.....

Courriel.....

Responsable 2

N° de Sécurité sociale

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom

Prénom

Adresse

Profession

Nom et adresse de l'employeur

Téléphone Domicile

Téléphone Travail

Portable.....

Courriel.....

N° d'allocataire CAF (obligatoire)

À compléter uniquement pour les enfants qui fréquenteront l'accueil de loisirs

	Nom	Prénom	Date de naissance	École fréquentée	PAI	AAEH
1 ^{er} enfant						
2 ^e enfant						
3 ^e enfant						

Tableau des accueils à compléter ci-dessous

INSCRIPTIONS À LA JOURNÉE	MATIN	SOIR
Charles Perrault (1)		
Moulin Neuf (2)		

INSCRIPTIONS À LA 1/2 JOURNÉE	MATIN
Charles Perrault (1)	

(1) Accueil Charles Perrault à Saint-Cyr-sur-Loire (rue Roland Engerand) - (2) Moulin Neuf à Mettray (rue du Vieux Calvaire)

Nom, prénom et téléphone des personnes autorisées à venir chercher l'enfant ou à joindre en cas d'urgence par ordre de priorité

1 Tél.

2 Tél.

3 Tél.

Votre enfant doit-il respecter des recommandations particulières relatives à l'alimentation ? **OUI** **NON**

Si oui, lesquelles (joindre à l'appui un certificat médical) ?

ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

Papillons à découper suivant les pointillés après avoir rayé le ou les jours où l'enfant ne fréquentera pas le centre

N.B. : les dates non barrées correspondent à l'inscription de votre enfant



INSCRIPTION À L'ANNÉE POSSIBLE : COMPLÉTEZ ET RETOURNEZ CE DOCUMENT

PÉRIODE DU 04/09/2024 AU 16/10/2024

Inscriptions à partir du 15 juillet 2024

Nom et prénom de l'enfant :

Nom du responsable :

mercredi 04/09
mercredi 11/09
mercredi 18/09
mercredi 25/09

mercredi 02/10
mercredi 09/10
mercredi 16/10

PÉRIODE DU 06/11/24 AU 18/12/2024

Inscriptions du 9 au 10 octobre 2024

Nom et prénom de l'enfant :

Nom du responsable :

mercredi 06/11
mercredi 13/11
mercredi 20/11
mercredi 27/11

mercredi 04/12
mercredi 11/12
mercredi 18/12

PÉRIODE DU 08/01/2025 AU 05/02/2025

Inscriptions du 4 au 11 décembre 2024

Nom et prénom de l'enfant :

Nom du responsable :

mercredi 08/01
mercredi 15/01
mercredi 22/01

mercredi 29/01
mercredi 05/02

PÉRIODE DU 26/02/2025 AU 02/04/2025

Inscriptions du 29 janvier au 5 février 2025

Nom et prénom de l'enfant :

Nom du responsable :

mercredi 26/02
mercredi 05/03
mercredi 12/03

mercredi 19/03
mercredi 26/03
mercredi 02/04

PÉRIODE DU 23/04/2025 AU 02/07/2025

Inscriptions du 26 mars au 2 avril 2025

Nom et prénom de l'enfant :

Nom du responsable :

mercredi 23/04
mercredi 30/04
mercredi 27/05
mercredi 14/05
mercredi 21/05
mercredi 28/05

mercredi 04/06
mercredi 11/06
mercredi 18/06
mercredi 25/06
mercredi 02/07

Assurance (Couvrant les risques "Individuelle Accident" et Responsabilité Civile) :

Nom de l'assurance N° du contrat :

Mutuelle complémentaire : (Désignation de la Compagnie et n° du contrat)

Nom de la mutuelle N° du contrat :

En cas d'urgence, dans quel établissement hospitalier l'enfant devra-t-il être conduit ? :

J'autorise mon enfant à rentrer seul **OUI** **NON**

J'autorise la mairie de Saint-Cyr-sur-Loire à utiliser la photographie de mon enfant dans un des supports de communication municipale (magazine, site internet, journal interne...) **OUI** **NON**

Je soussigné(e), responsable de(s) l'enfant(s)

- atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.
- dégage de toute responsabilité les organisateurs en ce qui concerne tout éventuel incident ou accident en dehors des temps d'accueil.

Saint-Cyr-sur-Loire, le

Signature



Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX
02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

www.saint-cyr-sur-loire.com

Commune de Tours Métropole Val de Loire

